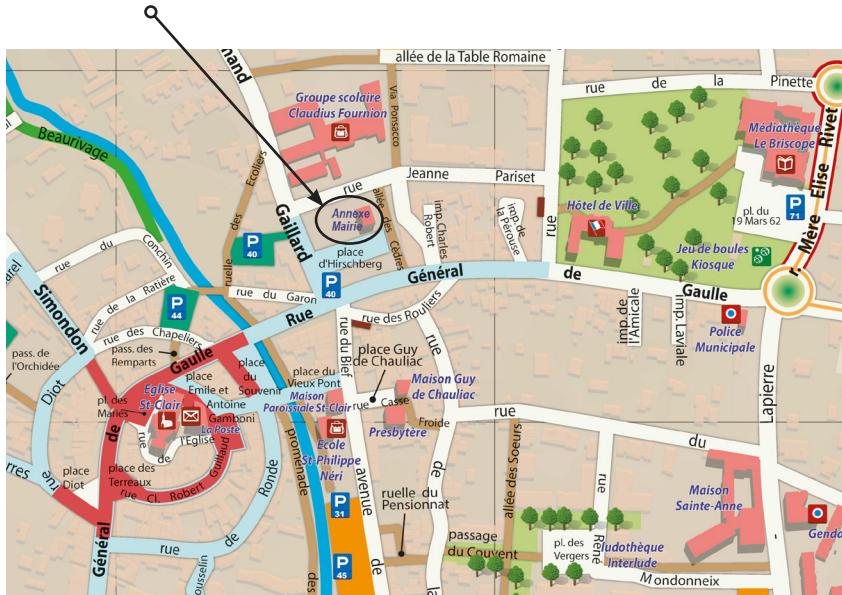


> INFOS UTILES :

DIRECTION ENFANCE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE - DEJSVA

Annexe Mairie – Résidence Louvet
3, place d'Hirschberg – 69530 Brignais



Horaires d'ouverture :

- Lundi et jeudi 13h30-17h
- Mardi et vendredi 8h30-12h



Ligne directe : 04 72 31 84 00

Courriel : education@mairie-brignais.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES & DÉROGATIONS ANNÉE 2026-2027

RENSEIGNEMENTS
Direction Enfance Jeunesse, Sport
et Vie Associative - DEJSVA
Annexe Mairie
3 place d'Hirschberg
Tél. : 04 72 31 84 00
education@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

> PUBLIC CONCERNÉ :

- Les enfants entrant en maternelle
- Les enfants nouveaux Brignairots
- Les enfants de Grande section ayant bénéficié d'une dérogation

À NOTER : Pour les entrées au CP des enfants déjà scolarisés sur la commune et n'ayant pas bénéficié d'une dérogation scolaire, le certificat d'inscription sera envoyé directement aux familles qui pourront procéder à l'admission auprès des directions des écoles.

> PÉRIODE D'INSCRIPTION SCOLAIRE PAR LA MAIRIE :

La période des inscriptions démarre le **19 janvier 2026**.

> DÉMARCHE N°1 : INSCRIPTION

1/ Inscription scolaire

Les inscriptions scolaires se font directement en ligne sur le site du portail famille de la ville de Brignais via le compte internaute :

<https://portail-brignais.ciril.net>

Vous recevrez, par mail, le **certificat d'inscription scolaire** indiquant l'école que devra fréquenter votre enfant.

2/ Dérogation scolaire

Le formulaire de demande de dérogation interactif et remplissable en ligne peut être téléchargé sur le site de la Ville : www.brignais.com ou sur le portail famille. Il devra être **obligatoirement accompagné des pièces justificatives demandées** puis renvoyé (ou déposé) à la Direction Enfance, Jeunesse, Sport et Vie Associative – DEJSVA.

Le dossier sera instruit lors des commissions d'inscription. À l'issue des commissions, un mail vous sera envoyé pour vous notifier la décision.

- 1^{ère} commission : date limite de l'envoi du dossier le **21 avril 2026**
- 2^e commission : date limite de l'envoi du dossier le **19 mai 2026**

Nota : Le formulaire de demande de dérogation fait office de dossier d'inscription scolaire.

En cas de difficulté, les démarches peuvent être effectuées auprès de la Direction Enfance, Jeunesse, Sport et Vie Associative – DEJSVA pendant les horaires d'ouverture du guichet (**se munir des pièces justificatives**).

> DÉMARCHE N° 2 : ADMISSION À L'ÉCOLE

Dès réception du certificat d'inscription, prenez rendez-vous auprès de la direction de l'école dont vous dépendez :

École maternelle André Lassagne	Myriam PRECIGOU	04 78 05 27 45
17, Bd André Lassagne		
École élémentaire Jean Moulin	Samuel GUILLET	04 72 31 68 29
17, Bd André Lassagne		
École primaire Claudio Fournion	Yves CROCER	04 78 05 21 59
(maternelle et élémentaire)		
20, rue Jeanne Pariset		
École maternelle Jacques Cartier	Loïc NEVERS	04 72 31 06 90
2, chemin de la Lande		
École élémentaire Jacques Cartier	Lucie ALLALA	04 72 31 06 91
2, chemin de la Lande		

Pièces à fournir à la direction de l'école :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant
- Certificat de radiation, le cas échéant